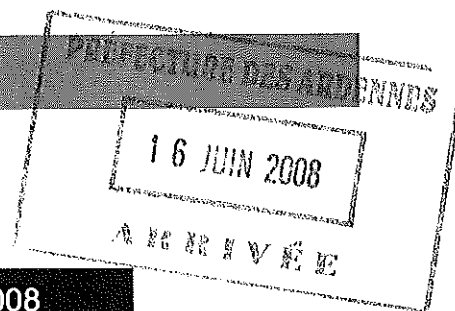




COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°08-23



L'an deux mille huit,
Le 4 juin, à Châlons en Champagne

Date de convocation	22 mai 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	34 titulaires
+ Suppléants	34 suppléants
+ Présents	25
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Bernard ADAM, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA ROSA, Mme Françoise CHARLIER, M. Olivier GUCKERT, M. André JANNOT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Bernard PIERQUIN, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU (qui a un pouvoir de M. Philippe Martin), M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

Création de postes techniques permanents de catégorie A : modification de la délibération n°08-09

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité,

Décide de modifier la délibération 08-09 du 12 février 2008 comme suit :

- Décide de créer 2 postes permanents de catégorie A, filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs à compter du 1^{er} mars 2008. Ces postes sont susceptibles d'être occupés par des agents non titulaires

Le Président,

Jacques JEANTEUR